

Dixsepting juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à six heures du soir

N° 15

ACTE DE MARIAGE d' *Erigine Joseph Sciorella*

Agé de *vingt-six* ans, né à *Rezé* du mois de *juillet* le *vingt* du département de *la Sarthe* profession de *mil huit cent soixante trois* domicile à *la Garde* département de *la Sarthe* fils de *Joseph Jean Baptist Sciorella* né à *Beaufou* département de *la Sarthe* profession de *carrier* domicilié à *la Garde* département de *la Sarthe* et de *Mme Marie Josephine Dumoulin* née à *la Garde* département de *la Sarthe* sans profession, en son vivant domiciliée à *la Garde (Sar)* le père en présent et conjointement d'un autre part.

Et de *Clélie Augustine Donat*

Agée de *soixant* ans, née à *la Garde* département de *la Sarthe* le *deux* du mois de *Novembre* mil huit cent *quatre-vingt* profession de *journalière* domiciliée à *la Garde* département de *la Sarthe* fille *mineure* de feu *François Donat* né à *Rezé* département de *la Sarthe* en son vivant profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département de *la Sarthe* et de *Josephine Marie Bigonnet* née à *la Garde* département de *la Sarthe* sans profession, domiciliée à *la Garde (Sar)* le père en présent et conjointement d'un autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites, sans opposition, les *dimanches neuf et seize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf* demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi; 2° Le contrat de l'acte de naissance du futur époux; 3° Le acte de décès de la mère du futur époux; 4° Le acte de naissance de la future épouse; 5° Le acte de décès du père de la future épouse;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait _____ de contrat de mariage et le dit acte des _____ mois et _____ ont été _____ pour devant M^r _____ notaire à _____ départements de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Erigine Augustine Donat* et l'autre *Erigine Joseph Sciorella*

Le tout en présence de *Bertrand Célesty* domicilié à *la Garde* département de *la Sarthe* âgé de *cinquante-cinq* ans, profession de *laboureur des vastes* non présent ni allié des futurs

De *Philippe Justin* domicilié à *la Garde* département de *la Sarthe* âgé de *vingt-quatre* ans, profession de *maçon*, non présent ni allié des futurs

De *Severin Joseph* domicilié à *la Garde* département de *la Sarthe* âgé de *soixante* ans, profession de *cultivateur*, non présent ni allié des futurs

Et de *Séverin Charles* domicilié à *la Garde* département de *la Sarthe* âgé de *cinquante-neuf* ans, profession de *rebouteur*, non présent ni allié des futurs

Après quoi *M^r Erigine Blanc*, maire de la Commune de *la Garde* faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *ceux des parties à l'exception de la mère de la future épouse qui a déclaré sur le procès-verbal de son acte de naissance* et approuvé des sept mots rayés ci-dessus.

Sciorella Erigine Donat Clélie

J^r Séverin

Justin Philippe Séverin Joseph

Charles